

M

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	
du mars n° 2002,	p 2
Gros plan :	
OGM et agrobiologie	p 3
Papeteries de La Couronne...	p 3
Parlons en en avril.....	p 3
Rencontre avec :	
David BOUREAU	p 4
Images de mars	p 5
Dîner dansant ADMR	p 6
Sentiers de Boëme	p 6
CERCLE des AÎNÉS.....	p 6
Déchetterie	p 7
Etat Civil	p 8
Agenda	p 8



Giboulée de confettis pour grands et petits !(Photo Alain PORTE)

LE MOT DU MAIRE :

Notre foyer logement a cette année 14 ans. Quatorze années d'accueil pour nos aînés. Lors de son ouverture, nous accueillions des personnes totalement valides qui avaient fait le choix d'une vie en collectivité afin d'éviter une solitude trop pesante à domicile. Nos résidents étaient à cette époque tous totalement autonomes et s'ils optaient pour certains services offerts par notre structure, c'était uniquement par choix et non par nécessité.

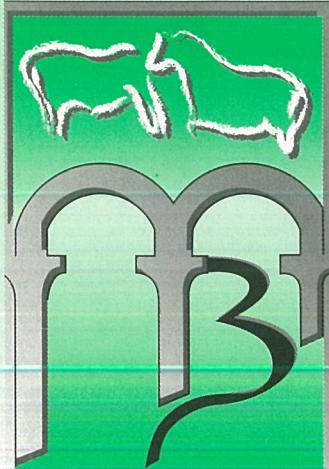
Nous constatons aujourd'hui que grâce aux différentes formules d'aide pour le maintien à domicile des personnes âgées, nos demandes d'inscription émanent le plus souvent des familles qui constatent que malgré tous les services proposés à domicile, le manque d'autonomie de leur papa ou de leur maman nécessite l'admission en établissement. Afin de répondre au mieux aux besoins de nos résidents, nous avons au fil des ans, étayé notre équipe .

Au départ, notre directrice Christine ARCELIN était secondée par des agents de service (service des repas et d'entretien des locaux). Carina GERVAIS, infirmière, est entrée au foyer deux ans après son ouverture et est entourée aujourd'hui de cinq auxiliaires de vie. Deux personnes supplémentaires ont également été recrutées, et assurent aujourd'hui la surveillance de nuit. Le service est ainsi assuré vingt quatre heures sur vingt quatre.

Ce développement représente bien évidemment un coût important qui, compte tenu de notre établissement "foyer logement", et du revenu moyen de nos résidents, ne peut être répercuté dans sa totalité. Notre collectivité apporte donc son soutien financier par le versement d'une subvention d'équilibre. Afin de péréniser notre structure et de permettre à toutes les personnes âgées sans distinction de revenus, de pouvoir continuer à bénéficier de nos conditions d'accueil, une commission a été formée pour réfléchir à l'évolution de notre établissement. Ainsi, diverses visites ont déjà été effectuées dans des structures voisines afin d'analyser au mieux les divers systèmes de fonctionnement. La première étape consistait à mettre en place la confection des repas avec respect des régimes alimentaires. Madame GATINEAU, membre de l'équipe de restauration à notre cuisine centrale a accepté ce poste et est donc désormais chargée de la confection des repas du foyer. L'idée serait d'évoluer vers une "maison de retraite" qui permettrait à la fois l'accueil des personnes valides et des personnes dépendantes.

Il s'agit d'un travail important pour la commission dans les semaines à venir mais nécessaire pour maintenir la qualité de notre établissement.

N° 211
Avril
2002



ELECTIONS

L'élection du Président de la République aura lieu en deux tours. Le premier tour aura lieu le **DIMANCHE 21 avril**. A l'heure où est imprimé ce bulletin, une quinzaine de candidats ou candidates sont déclarés. Les bureaux de vote seront ouverts de **8 H à 18 H** sans discontinuer.

Sur la carte d'électeur, figure le numéro du bureau de vote : - celui de la mairie possède le n° 1 ; - le groupe scolaire a le n° 2.

Pour voter à Mouthiers, il faut être inscrit sur la liste électorale, se présenter au bureau de vote avec sa carte d'électeur (celle en cours de validité a été délivrée en 2000. Elle dure 3 ans) ou une pièce d'identité.

En cas d'absence ou d'in disponibilité le jour du vote, il est possible de faire voter par procuration. Celle-ci doit être remise à une personne inscrite sur la liste électorale de Mouthiers dans l'un ou l'autre des bureaux de vote. La démarche de procuration peut être réalisée à la gendarmerie ou au Tribunal d'instance d'Angoulême.

Le second tour de l'élection présidentielle aura lieu le **DIMANCHE 5 MAI**

Prochaine réunion publique du Conseil municipal
5 avril 2002 à 20 H 30

LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 8 mars 2002

Installation d'une alarme aux écoles

Le Conseil Municipal choisit la Société Protec Alarm pour l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'école primaire, à l'école maternelle et au restaurant scolaire, pour un montant TTC de 6 682,01 euros

Éclairage public

Le Conseil Municipal retient les devis du Syndicat Départemental d'Electricité pour :

- la réparation de l'éclairage du rond-point : 781,31 e HT (projecteurs intégrées)
- l'éclairage public lié à l'aménagement du champ de foire : 10 662,80 e HT

Carrières César

Les services de l'Équipement seront consultés pour l'étude de faisabilité d'une modification du POS pour l'exploitation de carrières de grès ferrugineux sur la Commune.

Transfert marché ingénierie et emprunts à la Communauté de Communes Le Conseil Municipal décide conformément aux nouveaux statuts de la communauté de communes de transférer à celle-ci, le marché d'ingénierie conclu pour les travaux du restaurant scolaire ainsi que les emprunts afférents aux structures scolaires du fait de la nouvelle compétence acquise par la Communauté.

Création poste agent d'entretien

Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'agent technique créé au 1^{er} janvier 2002 et de créer un poste d'agent d'entretien.

Cette décision s'impose au Conseil Municipal du fait que la liste d'aptitude (liste sur laquelle sont obligatoirement recrutés les agents techniques) fournie par le Centre de Gestion, ne comporte pas d'agent technique maçon. Il sera donc recruté un agent d'entretien maçon.

Avancement de grade

Madame Carmo Lalande, agent administratif, sera reclassée agent administratif qualifié au 1^{er} janvier 2002, les conditions requises étant remplies.



(Photos Alain PORTE)

Commission finances : sans déçu des sous ?

Crédits de subvention

Le Conseil Municipal décide de verser, en attendant le vote du budget primitif 2002, la somme de 45 800 euros au CCAS pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci.

Prévention des risques professionnels

Une information sur les questions de prévention des risques professionnels sera transmise à tous les agents de la collectivité avant la désignation d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Vente immeuble Jousseau à Gersac

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption dans la vente de l'immeuble.

Plaque commémorative

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Sarl Glass Gravure pour la confection d'une plaque commémorative dédiée "aux veuves et orphelins victimes des guerres". Il s'agit d'une plaque en granit 20x30 avec lettres or d'une valeur de 94,85 e TTC.

Rallye automobile

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la demande de l'Association "Garat Auto Passion" qui demande l'organisation d'un "pot" le 17 mars prochain à l'occasion de son rallye annuel.

Scanner hôpital de Barbezieux

Le Conseil appuie d'une délibération motivée la demande d'acquisition d'un scanner pour l'hôpital de Barbezieux.

Sonorisation mobile

Le Conseil Municipal remet à plus tard l'acquisition d'une sonorisation mobile, considérant son coût trop élevé (7 498,92 e).

Route Départementale 103

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du projet du département de déplacer le tracé de la route départementale 103 desservant les carrières Garandeau.

O.6.M.(voir gros plan)

Le Conseil Municipal signe la pétition proposée par la Maison de l'Agriculture Biologique contre les OGM.



8 mars : Les Femmes ont dessins !

GROS PLAN OGM et agrobiologie

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui met en oeuvre des pratiques naturelles, respectueuses de l'environnement et de la santé des consommateurs. Elle a donc proscrit l'usage des Organismes Génétiquement Modifiés dans ses cahiers des charges, tant au niveau de la production que de l'alimentation des animaux. Par leur dissémination incontrôlable, les OGM représentent un risque majeur pour l'Agriculture Biologique. Alors que la culture de plantes transgéniques fait l'objet d'un moratoire européen, des pollutions sont déjà officiellement constatées. Un récent rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments révèle la contamination de 41 % des lots analysés de semences conventionnelles de maïs.



PARLONS-EN...

Ouf ! Encore un 1^{er} avril de passé sans encombres. Évidemment vous vous rigolez car vous n'avez pas laissé passer l'occasion de faire une bonne blague. Miséricorde à vous pauvres pêcheurs. Mais nous pauvres poissons vivons dououreusement chacun de ces 91 èmes jour de l'année. Imaginez seulement la sensation de se retrouver le ventre à l'air, accroché à 1,50 mètre de hauteur dans le dos. Depuis le temps que ça dure cette affaire on a souvent espéré qu'une autre espèce prenne le relais. Une poule, un lapin ou même un asticot. Nous on aime bien les asticots et surtout on a l'habitude de les voir accrochés. Et puis ça ferait mouche à chaque fois s'il reste accroché longtemps. Non vraiment ça nous changerait et puis au moins une fois nous les poissons, nous aurions l'impression d'avoir été entendus. Alors soyez toute ouie !

INTERCOMMUNALITÉ PAPETERIES DE LA COURONNE, la priorité absolue est le maintien des activités en Charente

Depuis plusieurs mois, la presse s'est faite l'écho de la situation des papeteries de La Couronne qui possèdent deux établissements en Charente, l'un à La Couronne et l'autre à Roullet.

Le développement économique est une des priorités de la communauté de communes qui depuis le 1^{er} janvier 2002 dispose, avec la taxe professionnelle de sa seule source fiscale. Ceci a donc amené les élus communautaires à se concerter avec les élus de la Communauté d'agglomération d'Angoulême et les services de l'Etat. Ainsi ont été examinés les différents moyens permettant à l'entreprise de rassembler ses activités sur le site de Roullet. En effet, celui de La Couronne, plus ancien, est aujourd'hui contraint de s'adapter aux normes de protection de l'environnement plus sévères. Cette relocalisation des activités charentaises du groupe aurait l'avantage de maintenir dans le département, les 650 emplois répartis sur les deux sites. A cet effet, la communauté bénéficie du soutien des techniciens de Charente-Développement et du concours des différents services de l'Etat.

Par ailleurs, et pour bien montrer la volonté coopérative pouvant exister entre les collectivités locales sur ce dossier, les élus communautaires se sont accordés sur le principe d'une péréquation volontaire de la taxe professionnelle. Il s'agirait ainsi, pour la collectivité accueillant le regroupement, de reverser la part de produit fiscal perçu auparavant par l'autre collectivité locale.

RENCONTRE AVEC DAVID GROLEAU

Alors qu'en 1987, 41 exploitations agricoles étaient recensées dans la commune, il en subsiste une quinzaine aujourd'hui. Un tiers auront cessé leur activité dans une demie douzaine d'années. C'est donc la place des activités agricoles dans notre commune qui est en question. Nous sommes allés rencontrer David GROLEAU qui fait partie de la toute petite poignée de jeunes agriculteurs exploitant dans la commune. Modeste, il considère que ces autres jeunes collègues auraient pu aussi témoigner.

D'autres futurs numéros de ce bulletin les accueilleront.

C'est à lui que nous avons posé les premières questions car il a été président du Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs Blanzac-Porcheresse et Angoulêmeentre 2000 et ce début d'année 2002, puisqu'il a cédé sa place à Sébastien MAUDET de Champagne Vigny.. Sur son exploitation, dont le siège est à Gersac, David Grolleau produit du blé, du maïs, du tournesol et de la vigne. Les pieds de celle-ci ne sont pas uniquement d'Ugni blanc, le cépage du cognac. Des pieds de cépages Merlot, Cabernet et Chardonnay témoignent d'une reconversion récente. Vivre à Mouthiers : Pourquoi cette diversification viticole ?

David Grolleau : Cela fait trois ans en effet que je produis des vins rouges et blancs. Moyennant un minimum de deux hectares par cépages, je suis garanti que mon vin pourra être vinifié dans une cuve à part des autres récoltes de la coopérative à laquelle je le livre. Mes clients sont ainsi certains d'acheter mon vin que je vends pour l'instant en cubitainers. Mais bientôt il pourra être acheté en bouteilles. Cette diversification était nécessaire car les vins distillés par les maisons de négoce du Cognac ne nous sont payés, suivant le contrat, qu'au bout de 3, 5 ou 6 ans. Pendant ce temps, la maison de négoce me présente la facture de la distillation et du stockage assuré par Oréo à Cognac.

V à M : Comment faites vous pour assurer la trésorerie de l'exploitation ?

D.G. : C'est évidemment la banque qui me prête pour cela. Il faut également savoir que le contrat avec la maison de négoce est renouvelable...ou non. Les viticulteurs sont ainsi très dépendant du négoce qui peut revoir aussi bien les prix que les quantités qu'il achète aux viticulteurs.

V à M : Et pour vos céréales et le tournesol ?

D.G. : Je les livre à Charente Coop et aux établissements Piveteau qui me les paie au prix du marché soit autour de 10 centimes d'euros le kilo.

(Note de la rédaction : les prix imposés

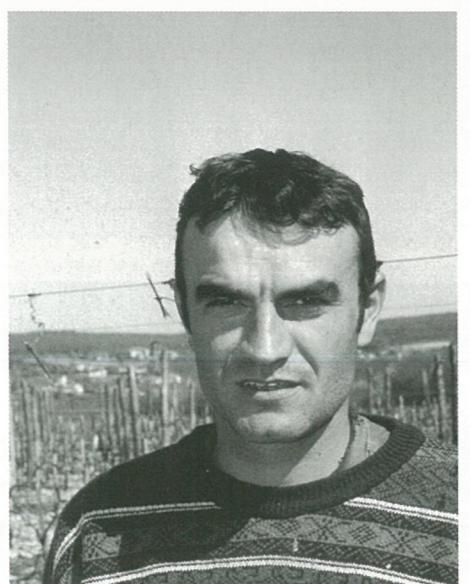
sont ceux du marché mondial, qui sont fixés par la bourse aux grains de Chicago qui ne traite pourtant que moins de 7 % de la production mondiale).

V à M : Et la P.A.C. (la politique agricole commune) dans tout cela ?

D.G. : Comme le prix de mon produit ne dépend pas de mes charges, l'Europe nous verse des compensations.

V à M : Les fameuses subventions agricoles !

D.G. : Oui. On reproche souvent aux agriculteurs de toucher des subventions. Il faut savoir que là aussi nous n'avons aucune certitude sur le maintien de celles-ci qui ont été revues à la baisse ces dernières années. Par ailleurs, il faut savoir que l'agriculture américaine avec qui nous sommes en concurrence est trois fois plus aidée que nous..!



V à M : Pourtant sans ces aides européennes un grand nombre d'exploitations auraient disparu ?

D.G. : Exact.

V à M : Certains reprochent à ce système agricole européen de pousser à la surproduction et à la pollution des sols. On pense aux fameux nitrates.

D.G. : Cette pollution de l'eau a aussi des origines urbaines. Pour notre part nous participons avec les services de la

coopérative à des opérations de maîtrise des intrants, engrais, herbicides, fongicides.

V à M : Comment vivez vous ces reproches faits aux agriculteurs ?

D.G. : Chacun doit faire des efforts. La profession en fait tous les jours. D'abord nous aimerais bien que nos concitoyens comprennent ceux que nous faisons en la matière. Inversement, nous serions satisfaits de ne pas trouver dans nos champs des bouteilles et autres canettes ainsi que des poches plastiques avec des restes de pique-nique. Les relations sont parfois désagrémentables avec des personnes qui viennent par exemple dans les vignes ramasser de la doucette sans même avoir la politesse de nous saluer alors que nous travaillons dans les rangs. Nous agriculteurs apprécions les contacts directs.

V à M : A ce sujet parlez nous des initiativesprises par les jeunes agriculteurs du canton

D.G. : Nous allons recommencer en décembre prochain ce que nous avons réussi l'année dernière : faire connaître nos productions locales au cours d'une soirée dansante. Nous avions organisé cette journée "Cognac vachement folle" avec les bouilleurs de cru pour permettre la rencontre avec les habitants du canton.

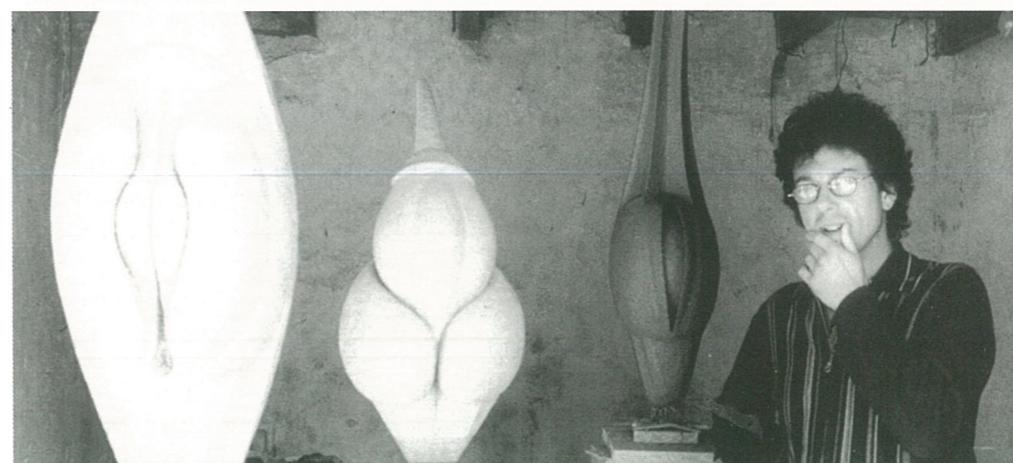
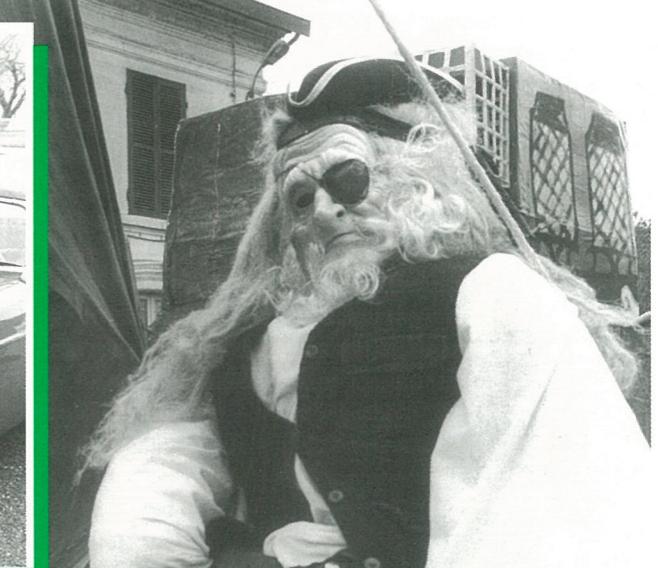
V à M : Quelle est votre position vis à vis du projet Natura 2000

D.G. : Il y a beaucoup d'incertitudes. J'aimerais notamment savoir les bénéfices attendus de cette opération pour l'environnement. Nous les agriculteurs, nous sommes rendus méfiants par les mesures prises pour la PAC et autres règlements. Mais les autres habitants sont-ils au courant du projet Natura 2000?

V à M : Quelle place y a t-il pour un jeune agriculteur aujourd'hui ?

D.G. : Chacun a une place, différente selon projets. Chacun de mes collègues a donc son point de vue à ce sujet. Mais il faut le rappeler : sans parents agriculteurs, pas de jeune agriculteur. Et sans agriculteur pas de nature entretenue.

IMAGES DE MARS



**Mardi 9 avril
20H30**



Huit femmes

"Vivre à Mouthiers sur Boëme"

**Emmanuel
PIERRE
expose
en AVRIL
à la MJC**



MJC Jules BERRY

DÉCHETTERIE : NOUVEAU RÈGLEMENT

Nature des déchets acceptés :

Bois non infestés par des parasites xylophages ; déchets de jardin et branchements dont le diamètre des tailles est inférieur à 15 cm ; encombrants, monstres ménagers (meubles usagés, literie, appareils électroménagers) ; résidus de bricolage (déblais et gravats) ; ferraille et métaux non ferreux ; emballages ménagers et journaux, revues magazines ; papiers et cartons ; plastiques ; textiles et chaussures ; verre ; huiles alimentaires dans la limite de 20 litres par apport et par jour ; pneumatiques de véhicules légers dans la limite de 3 par apport et par jour ; huiles moteurs usagées dans la limite de 20 litres de produit par apport et par jour ; batteries ; déchets ménagers spéciaux (piles, peintures, solvants, aérosols, phytosanitaires, colles, vernis) dans la limite de 20 litres par apport et par jour ; plaques d'amiante-ciment (type éverite) dans la limite de 3 plaques par apport et par jour.

Les dépôts des particuliers font l'objet d'une limitation de volume à hauteur de 2 m³ par jour pour un même foyer hormis pour les déchets ménagers spéciaux et les huiles moteurs usagées limitées à 20 litres par apport et par jour. Les dépôts des professionnels (artisans, petits commerces, agriculteurs) sont tolérés dans les mêmes limites que celles des ménages (2 m³ par apport et par jour pour les déchets non toxiques et 20 litres par apport et par jour) dans l'attente de solutions techniques plus adaptées .

Déchets interdits

Les éléments entiers de voitures ou de camions, les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les déchets explosifs et radioactifs, les déchets hospitaliers (anatomiques ou infectieux), les décombres provenant de démolition d'immeubles, les emballages des produits phytosanitaires des activités agricoles, les déchets non identifiés, les déchets industriels.

Cette liste n'est pas limitative. Le gardien pourra, de sa propre initiative, refuser tous les dépôts qui pourraient, de par leur nature ou leur dimension, présenter un risque particulier ou gêner le fonctionnement de la déchetterie.

Déchets ménagers spéciaux :

Sont acceptés les déchets ménagers spéciaux ou DMS (acide chlorhydrique, acide sulfurique, fixateur photo, soude caustique, lessive alcaline, débouche-évier, révélateur photo, antirouille liquide, détergents, diluants, détachants, lubrifiants, gasoil, essence, solvants, produits de traitement du bois, colles, cires, vernis, peintures, graisses, cosmétiques, insecticides, herbicides, désherbants, engrains, produits de traitement de jardin, bombes aérosols, désherbants au chlorate de soude, eaux oxygénée, nitrites, nitrates, tous types de piles, mort aux rats, déchets mercuriels, produits de laboratoires chimiques, produits non identifiés) produits par les ménages. Sont exclus de cette appellation, les déchets toxiques issus des activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles.

Une limite de 20 litres de produits DMS par apport et par jour est fixée. Conditions d'accès à la déchetterie :

La déchetterie est accessible à l'ensemble des usagers (ménages) du département à l'exception de ceux de la COMAGA qui a sa propre organisation. Les apports des professionnels (artisans, petits commerces, agriculteurs) sont tolérés dans les mêmes limites que celles des ménages (2 m³ par apport et par jour pour les déchets non toxiques et 20 litres par apport et par jour) dans l'attente de solutions techniques plus adaptées.

Les apports seront autorisés avec les véhicules suivants : véhicules légers (voitures), véhicules légers attelés d'une remorque, véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes non attelés.

Ne sont pas autorisés les tracteurs agricoles d'une puissance supérieure à 70 CV équipés de 4 roues motrices et attelés.

Tarification applicable :

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire du Syndicat Mixte dans les limites de volumes indiqués ci-dessus. Stationnement des véhicules des usagers :

Le stationnement des véhicules des usagers de la déchetterie sur le quai surélevé n'est autorisé que pour le déversement des déchets dans les bennes et conteneurs. Les usagers devront quitter cette plate-forme dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site de la déchetterie.

Comportement des usagers :

L'accès à la déchetterie, les opérations de déversement des déchets dans les bennes ou conteneurs, les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Toute demande d'aide au gardien pour décharger le véhicule est sous la seule responsabilité de l'usager.

Aucune responsabilité de sinistre ne pourra alors être attribuée au gardien. Les enfants sont sous la responsabilité des parents et n'ont pas à circuler sur l'aire de manœuvre.

Les usagers doivent :

- s'adresser au gardien dès leur arrivée sur le site
- respecter les règles de circulation sur le site
- respecter les instructions du gardien
- ne pas descendre dans les bennes lors du déversement des déchets
- déposer les déchets aux endroits désignés.

Modalités de dépôt :

L'usager est tenu d'effectuer lui-même le tri de ses déchets et leur déversement dans les bennes et conteneurs correspondants sous contrôle du gardien. Il devra se conformer aux indications du gardien. Le gardien n'est pas responsable de la manutention des déchets...

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Mouthiers :

Lundi : 9 - 12 heures ; 14 - 18 heures

Mardi : 14 - 18 heures

Mercredi : 9 - 12 heures ; 14 - 18 heures

Vendredi : 9 - 12 heures ; 14 - 18 heures

Samedi : 9 - 12 heures ; 14 - 18 heures.



Cercle des Aînés

Parcours du cœur à Exideuil

23 AVRIL

5 MAI midi
salle
polyvalente

Dîner dansant de l'ADM.R.

L'ADMR organise un dîner dansant
salle polyvalente de Mouthiers,
animé par l'orchestre **Chris Laurent**.

27

AVRIL

20 H

Menu :
Apéritif - Assiette de crudités - Paëlla - Fromage - Tarte maison - Café
Prix du repas : 22 euros par personne
Enfant jusqu'à 12 ans : 9 euros

Réservations à faire parvenir à l'ADMR

" Place Petite-Rosselle " à MOUTHIERS avant le 17 avril.

Tél. 05.45.67.06.25 - ou 05.45.67.74.49

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC «SENTIERS DE BOËME»

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
Dim. 7-avr	Daniel Pontini 05.45.67.84.30	Rallye pédestre avec Comité Fêtes	MOUTHIERS	place mairie	14 h	
Dim. 21-avr	Jean Lathiére J.P. Leboeuf 05.45.67.92.53	13 h 30	JUILLAGUET	mairie	14 h	10
Dim. 28-avr	Jean Lathiére 05.45.67.92.53	8 h 30	GURAT	mairie	9 h	12
		Apporter son pique-nique et 1,5_				
		Après-midi: visite guidée des tourbières de Vendoire (24) et du musée des tourbières + vidéo				
Dim. 5-mai	3ème rando-challenge	Pique-nique ou méchoui 8 h 30	COGNAC	Camping	9h15	25,15 ou 12km
Entre Me.8 mai et Dim.12 mai : tour de l'île d'Oléron (partiel possible) -Voir dépliant						
Fiche inscription+chèque (ordre: sentiers de Boème) auprès de B.Carel pour récapitulation avant le 10 avril						
Me.8 à Sa. 11-mai	Alain Bonnet 05.45.67.83.24	W.E. envisagé à Barèges (65)?				Précisions ultérieures
Dim. 19-mai	Béatrice et Guy Carel	13h30	MONTBRON	Parking Vallée Renaudié	14h15	14

*Sentiers
de
Boème*

RALLYE PÉDESTRE du COMITÉ DES FÊTES avec SENTIERS DE BOËME

départ échelonné de 14 heures à 14 heures 30 Place de la gare.

Participation : 3 euros par personne.

Possibilité de se regrouper par deux. Chaque équipe disposera d'un plan, d'une feuille d'aide et de pointage. Un maximum de balises devra être trouvé pendant un temps déterminé (en principe 2 heures 30).

Un lot sera remis à chaque participant.

N'hésitez pas, venez à la rencontre de vos voisins et profitez de cette sortie pour découvrir les charmes de notre commune.

DIMANCHE

7 AVRIL

14 H

ETAT CIVIL

Décès :

3 mars : Denise RIVIÈRE
Foyer Personnes Agées.

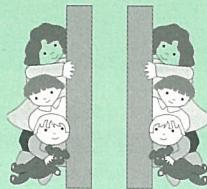
ÉTAT CIVIL ANNÉE 2001

26 naissances

10 reconnaissances

12 mariages

20 décès



CRÈCHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88

Sur votre agenda...

- AVRIL 2002

DIMANCHE 7 : RALLYE D'ORIENTATION " SENTIERS DE BOËME "

VENDREDI 19 : MATCH DE PING-PONG À LA SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 20 : COUPE DE PING-PONG À LA SALLE POLYVALENTE

VENDREDI 26 : MATCH DE PING-PONG À LA SALLE POLYVALENTE

SAMEDI 27 : DÎNER DANSANT DE L'ADMR

- MAI 2002

DIMANCHE 5 : REPAS DE LA FÊTE DU MUGUET DU CERCLE DES AÎNÉS À LA SALLE POLYVALENTE

MARDI 8 : CÉRÉMONIE DU SOUVENIR (8 MAI 1945)

DIMANCHE 12 : SANGLIER À LA BROCHE SALLE POLYVALENTE

PHARMACIES DE GARDE LE WEEK-END

Nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi, de 20 heures à 9 heures téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême.

Pour la journée du dimanche, de 9 heures à 20 heures, consulter la presse, page départementale.

~ MÉDECINS DE GARDE ~ AVRIL

1ER : DR CORBEL NERSAC 05.45.90.59.00

7 : DR DELAGE SAINT-MICHEL 05.45.91.42.25

14 : DR PELLETIER LA COURONNE 05.45.67.19.39

21 : DR BOURRIQUEN ST-MICHEL 05.45.91.42.25

28 : DR FRÉDÉRIC LA COURONNE 05.45.67.25.17

MAI

1ER : DR GIRAUD VOUIL 05.45.67.86.82

5 : DR CAVARD LA COURONNE 05.45.67.24.23

8 : DR FORGEAUD NERSAC 05.45.90.60.77

9 : DR BRANGER LA COURONNE 05.45.67.19.39

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Correction Christine DISCOUR Photos Alain PORTE
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

**Le prochain
bulletin**

Il paraîtra début mai. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 avril

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 juin pour le n° de mai). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.



La vie de Boëme en boucle...



Repas des chasseurs : après le coup de fusil, le coup de fourchette !



Le théâtre du Coeur Vert a présenté sa « belle famille »

(Photos Alain PORTE)